



# Health & Consumer Voice

février 2005

## DANS CE NUMÉRO

- Selon le commissaire Kyprianou, la maladie mentale est le tueur invisible de l'Europe \_\_\_\_\_ 1

*Le commissaire Kyprianou appelle à prendre des mesures au niveau de l'Union pour lutter contre les maladies mentales, soulignant que les suicides font chaque année davantage de victimes en Europe que les accidents de la route ou les homicides.*

- M. Kyprianou presse l'industrie agro-alimentaire de lutter contre l'obésité \_ 2

*Le commissaire Kyprianou donne un an à l'industrie agroalimentaire pour cesser de promouvoir des aliments riches en calories mais à faible valeur nutritive auprès des enfants – à défaut de quoi des mesures législatives pourraient être prises au niveau communautaire.*

- Le nouveau programme de travail de l'UE en matière de soins de santé \_\_\_\_\_ 2

*Le commissaire Kyprianou présente les nouvelles priorités de l'Union en matière de soins de santé.*

- L'UE confirme le premier cas d'ESB chez une chèvre \_\_\_\_\_ 3

*Le 29 janvier, des scientifiques européens ont confirmé qu'un cas d'ESB, maladie à l'origine d'une dégénérescence cérébrale de l'animal connue sous le nom de maladie de la «vache folle», a été détecté pour la première fois chez une chèvre abattue en France en 2002.*

- De nouvelles orientations pour faciliter l'application de la législation alimentaire européenne \_\_\_\_\_ 4

*La Commission européenne a publié des orientations visant à aider les entreprises et les pouvoirs publics nationaux à appliquer la nouvelle législation alimentaire de l'Union en vigueur depuis le 1er janvier 2005.*

- Le président de la Commission présente le programme de travail des prochaines années \_\_\_\_\_ 4

*Jose Manuel Barroso, le président de la Commission européenne, a présenté un plan quinquennal pour l'Europe dans lequel l'amélioration de la santé et de la confiance des consommateurs sont au cœur d'une compétitivité et d'une croissance durables.*

## Selon le commissaire Kyprianou, la maladie mentale est le tueur invisible de l'Europe

**Le commissaire Kyprianou appelle à prendre des mesures au niveau de l'Union pour lutter contre les maladies mentales, soulignant que les suicides font chaque année davantage de victimes en Europe que les accidents de la route ou les homicides.**

Lors d'une conférence sur la santé mentale qui s'est tenue à Helsinki le 14 janvier, M. Kyprianou a plaidé pour un renforcement de l'action communautaire en faveur de la santé mentale.

M. Kyprianou a lancé une mise en garde en indiquant que 58 000 personnes meurent chaque année en Europe des suites d'un suicide ou d'automutilations. En comparaison, les accidents de la route sont à l'origine de quelque 50 700 décès par an, tandis que les meurtres ou homicides font environ 5 350 victimes. «Malgré cela», estime M. Kyprianou, «la santé mentale bénéficie d'étonnamment peu d'attention - on peut considérer la maladie mentale comme le tueur invisible de l'Europe. Je suis résolu à changer cela. Les maladies mentales ne sont pas moins mortelles que les pathologies physiques comme le cancer.»

Les suicides sont souvent liés à une maladie mentale, notamment la dépression. 15 % des personnes souffrant de dépression sévère se suicident et 56 % tentent de se suicider.

M. Kyprianou a indiqué qu'il préparait une stratégie en faveur de la santé mentale. La Commission espère pouvoir

lancer une consultation à ce sujet vers le milieu de l'année.

L'Union finance également des projets visant à mieux comprendre les causes des maladies mentales et à identifier les mesures susceptibles d'aider à les prévenir.



© Eureka Slife

La conférence d'Helsinki a été organisée par l'Organisation mondiale de la santé, en étroite collaboration avec la Commission européenne. Les ministres sont convenus d'une déclaration et d'un plan d'action concrétisant la politique européenne en matière de santé mentale pour les cinq prochaines années au minimum.

Les priorités de ce plan sont notamment la promotion du bien-être mental, l'intégration de la santé mentale dans la politique de santé publique en tant que composante essentielle de cette dernière, l'atténuation de la stigmatisation et de la discrimination, l'adaptation des services aux différentes étapes de la vie, la prévention des maladies mentales et du suicide, l'accès à des soins primaires de qualité, ainsi qu'à des soins efficaces, dans l'ensemble de la Communauté.

**Pour plus d'informations :**

[http://europa.eu.int/comm/health/ph\\_determinants/life\\_style/mental\\_health\\_fr.htm](http://europa.eu.int/comm/health/ph_determinants/life_style/mental_health_fr.htm)



# Markos Kyprianou presse l'industrie agroalimentaire de lutter contre l'obésité

**Le commissaire Kyprianou donne un an à l'industrie agroalimentaire pour cesser de promouvoir des aliments riches en calories mais à faible valeur nutritive auprès des enfants – à défaut de quoi des mesures législatives pourraient être prises au niveau communautaire.**

Dans les semaines à venir, M. Kyprianou va constituer une plateforme européenne rassemblant des représentants de l'industrie agroalimentaire, des distributeurs, des ONG du secteur de la santé et de la consommation, ainsi que les autorités sanitaires des États membres, pour lancer une campagne contre l'obésité.

M. Kyprianou souhaite que l'industrie agroalimentaire utilise cette plateforme

## L'UE revoit sa position à l'égard de l'Asie concernant la grippe aviaire

La Commission européenne a levé les restrictions à l'importation imposées au Japon et à la Corée du Sud le 12 janvier après que ces deux pays ont été reconnus indemnes de la grippe aviaire. La décision de l'Union ne s'applique toutefois qu'aux oiseaux domestiques, l'Union n'important ni volaille, ni viande de volaille de ces pays.

Pour la Thaïlande, le Cambodge, l'Indonésie, le Laos, la Chine, le Viêt-Nam, le Pakistan et la Malaisie, la suspension des importations de produits avicoles et d'oiseaux domestiques qui devait arriver à échéance le 31 mars 2005 va être reconduite jusqu'au 30 septembre 2005, la grippe aviaire n'ayant pas disparu de ces pays.

## L'UE lève son interdiction d'importation de bœuf argentin

La Commission européenne a levé l'interdiction qui pesait sur l'importation dans l'Union de viande de bœuf désossée et à maturité provenant de quatre provinces argentines (Formosa, Salta, Chaco et Jujuy) depuis qu'une épidémie de fièvre aphteuse s'était déclarée dans la province de Salta en septembre 2003.

Pour éviter que la fièvre aphteuse ne se propage en Argentine depuis la Bolivie et le Paraguay voisins, les autorités argentines ont créé une zone tampon de 25 km de large le long des frontières avec ces deux pays.

Pour plus d'informations : [http://europa.eu.int/comm/food/animal/diseases/controlmeasures/fnd\\_en.htm](http://europa.eu.int/comm/food/animal/diseases/controlmeasures/fnd_en.htm)



© Eureka Slide

comme instrument de régulation de ses pratiques de commercialisation. Il a notamment appelé à mettre fin à la publicité pour les aliments riches en calories mais à faible valeur nutritive («junkfood») ciblant les moins de 12 ans et à élaborer un système d'étiquetage permettant de faciliter aux consommateurs le choix d'aliments sains.

Dans un entretien accordé au *Financial Times* en janvier, M. Kyprianou a indiqué que «les signes en provenance de l'industrie

[agroalimentaire] sont très encourageants, très positifs. Mais s'ils ne sont pas suivis de résultats satisfaisants, nous allons devoir légiférer».

L'obésité est considérée comme l'un des principaux problèmes de santé publique auxquels l'UE sera confrontée au 21<sup>e</sup> siècle. Le groupe d'action international contre l'obésité (*International Obesity Task Force*) estime que près d'un enfant sur quatre présente une surcharge pondérale dans l'UE, une tendance dont les conséquences à long terme alarment les spécialistes de la santé.

### Pour plus d'informations:

[http://europa.eu.int/comm/health/ph\\_determinants/life\\_style/nutrition/nutrition\\_fr.htm](http://europa.eu.int/comm/health/ph_determinants/life_style/nutrition/nutrition_fr.htm)

# Le nouveau programme de travail de l'UE en matière de soins de santé

**Le commissaire Kyprianou présente les nouvelles priorités de l'Union en matière de soins de santé.**

De plus en plus, les systèmes de santé européens sont confrontés aux mêmes défis, comme le vieillissement de la population, les exigences accrues des patients et l'évolution de la médecine, par exemple.

Selon M. Kyprianou, les autorités sanitaires nationales doivent développer la coopération au niveau communautaire pour aider les systèmes de santé à travailler ensemble. Lors de la conférence «*Healthcare in Europe: is it getting better?*», qui s'est tenue à Bruxelles le 20 janvier, M. Kyprianou a exposé les priorités de la Commission en vue du développement de la coopération dans les années à venir. Ces priorités sont:

- les soins de santé transfrontaliers: ce thème couvre la viabilité et l'impact financiers des systèmes de soins transfrontaliers, l'accès des patients à des informations concernant la qualité, la sécurité et la continuité des soins dont ils bénéficient, les droits et les obligations des patients, ainsi que les données concernant l'ampleur des soins de santé transfrontaliers;

- l'éducation et la formation tout au long de la vie pour les professionnels de la santé;
- la création de centres de référence, par exemple pour le traitement de maladies rares ou d'autres pathologies nécessitant des soins particuliers;
- la création d'un réseau visant à partager et élaborer des méthodes d'évaluation, afin d'assurer un développement durable des technologies de la santé;
- la création de valeur ajoutée par le biais de services et de réseaux informatiques;
- l'extension des analyses d'impact aux systèmes de santé;
- la diffusion de pratiques exemplaires concernant la sécurité des patients.

M. Kyprianou a souligné qu'une coopération accrue au niveau communautaire pouvait contribuer à l'amélioration de la qualité et de l'accessibilité des soins de santé en Europe, mais qu'il ne s'agissait toutefois que d'une partie de la solution. L'autre partie porte sur les investissements des États membres dans les soins de santé.

### Conférence sur la programmation de la surveillance du marché européen, 10 -11 mars, Bruxelles

Les directions générales «santé et protection des consommateurs» et «entreprises et industrie» de la Commission européenne organisent, du 10 au 11 mars à Bruxelles, en collaboration avec le secrétariat de l'AELE, une conférence sur la programmation de la surveillance du marché européen («*Euro-pean market surveillance programming*»).

À cette occasion, des experts des États membres de l'UE et de l'EEE pourront débattre d'éventuelles améliorations des activités de surveillance du marché, en se concentrant tout particulièrement sur la coopération transsectorielle dans les quatre domaines les plus concernés en matière de produits de consommation, à savoir la directive sur la sécurité générale des produits (DSGP), les jouets, les produits cosmétiques et la directive «basse tension».

La participation des parties prenantes, comme les associations professionnelles et les associations de consommateurs, se limitera à des discours d'introduction lors de l'ouverture de la session plénière.

Pour plus d'informations:

[http://europa.eu.int/comm/consumers/cons\\_safe/prod\\_safe/gpsd/emsp\\_conference\\_en.htm](http://europa.eu.int/comm/consumers/cons_safe/prod_safe/gpsd/emsp_conference_en.htm)

### Une étude britannique révèle que le dommage subi par les consommateurs victimes d'escroqueries s'élève à plusieurs millions d'euros par an

Une étude réalisée par le réseau LACORS (*Local Authorities Coordinators of Regulatory Services*), qui réunit les pouvoirs publics locaux chargés de la protection des consommateurs au Royaume-Uni, révèle que les escroqueries utilisant, par exemple, des numéros de téléphone spéciaux, des cartes à gratter et du courrier postal ou électronique non sollicité, coûtent plusieurs millions d'euros par an aux consommateurs.

101 organismes publics locaux de protection des consommateurs ont été interrogés dans le cadre de cette étude. L'escroquerie la plus fréquemment relatée consiste à laisser un message sur le répondeur d'un consommateur l'informant qu'il a gagné un voyage et lui demandant de rappeler un numéro pour réclamer son gain. Ce numéro s'avère être un numéro spécial, qui coûte au minimum 2 euros la minute.

Selon Derek Allen, directeur exécutif de LACORS, «[cette] étude illustre clairement les dommages considérables que sont susceptibles de subir les consommateurs victimes de telles escroqueries. Les autorités locales de réglementation du commerce peuvent intervenir dans la lutte contre ces activités illégales et leurs auteurs peu scrupuleux».

Pour plus de renseignements :

[http://www.lacors.gov.uk/pages/trade/PressRelease.asp?R\\_ID=126](http://www.lacors.gov.uk/pages/trade/PressRelease.asp?R_ID=126)

## L'UE confirme le premier cas d'ESB chez une chèvre

**Le 29 janvier, des scientifiques européens ont confirmé qu'un cas d'ESB, maladie à l'origine d'une dégénérescence cérébrale de l'animal connue sous le nom de «maladie de la vache folle», a été détecté pour la première fois chez une chèvre abattue en France en 2002.**

Un test effectué sur la chèvre en question lors de son abattage a révélé que l'animal était atteint de tremblante, une maladie de la famille des encéphalopathies spongiformes transmissibles (EST) qui affecte les caprins et les ovins. La tremblante est similaire à l'ESB, mais n'est pas transmissible aux humains. Des tests supplémentaires ont montré que cette chèvre était en fait atteinte d'ESB. Ces tests, très pointus, nécessitent deux ans pour aboutir, ce qui explique que leurs résultats ne soient communiqués que maintenant.

C'est la première fois qu'un cas d'ESB est détecté chez un caprin vivant dans des conditions naturelles, mais le commissaire Kyrianiou souligne que le risque pour la santé des consommateurs est minime grâce aux mesures de précaution appliquées dans l'Union pendant plusieurs années.

«Je souhaite rassurer les consommateurs quant aux mesures de sécurité mises en place au niveau de l'UE, qui offrent un niveau élevé de protection, a-t-il indiqué. Ce cas a été détecté grâce au dispositif communautaire de dépistage appliqué en France.»

M. Kyrianiou précise que le programme de dépistage a montré que l'incidence des EST est très faible chez les caprins et qu'il s'agit, jusqu'ici, du seul cas avéré d'ESB. Le dispositif de dépistage à l'échelle de l'UE vise à détecter les animaux infectés par une EST ou soupçonnés de l'être, de manière à pouvoir les retirer de la chaîne alimentaire. Lorsqu'un cas d'EST est confirmé, la totalité du troupeau est abattue. Plus de 140 000 caprins ont été testés

depuis avril 2002, en tenant compte des tests effectués de manière aléatoire sur des animaux sains, ainsi que des tests réalisés sur des animaux malades et les animaux morts des exploitations.

On admet généralement que l'ESB s'est propagée chez le bétail à cause des farines animales entrant dans l'alimentation des animaux. C'est pourquoi l'UE a interdit les protéines sous forme de farines animales dans l'alimentation des ruminants (dont les caprins) dans un premier temps, puis de tous les animaux d'élevage. L'interdiction totale des farines animales est en vigueur depuis 2001. En outre, à titre de précaution, les «matériels à risque spécifiés», comme le cerveau, la moelle épinière et des parties des intestins, ont dû être retirés de la chaîne alimentaire humaine et animale.



© Eureka Slide

Après que l'infection d'une chèvre par l'ESB a été confirmée, la CE a proposé de renforcer les tests de dépistage de l'ESB chez les caprins pendant au moins six mois, afin de déterminer s'il s'agit d'un incident isolé. Ces tests se concentreront particulièrement sur les États membres où l'ESB est présente dans le cheptel. Le 2 février, les États membres se sont prononcés en faveur de la proposition de la Commission dans le cadre du comité permanent de la chaîne alimentaire et de la santé animale.

**Pour plus d'informations:**

[http://europa.eu.int/comm/food/dyna/press\\_rel/press\\_rel\\_ff\\_en.cfm](http://europa.eu.int/comm/food/dyna/press_rel/press_rel_ff_en.cfm)

# De nouvelles orientations pour faciliter l'application de la législation alimentaire européenne

**La Commission européenne a publié des orientations visant à aider les entreprises et les pouvoirs publics nationaux à appliquer la nouvelle législation alimentaire de l'Union en vigueur depuis le 1er janvier 2005.**

Ces orientations ont été approuvées par la Commission et les États membres pour favoriser une application harmonisée de la nouvelle législation dans tous les États membres.

La nouvelle législation alimentaire de l'Union porte notamment sur l'amélioration de la traçabilité des produits alimentaires, le retrait du marché des produits alimentaires dangereux, les responsabilités spécifiques des exploitants, ainsi que les nouvelles exigences concernant les importations et les exportations.

Une application efficace de ces nouvelles dispositions sera favorable à la santé publique et facilitera les échanges entre les États membres de l'Union.

Les orientations de l'UE répondent à de nombreuses questions pratiques soulevées ces derniers mois par les exploitants des secteurs de l'alimentation humaine et animale, et elles aideront les entreprises et les pouvoirs publics nationaux à appliquer les nouvelles dispositions de la législation.

Le document d'orientation définit des règles détaillées de mise en application pour tous les exploitants de la chaîne alimentaire, du secteur agricole à la distribution et la vente au consommateur, en passant par les entreprises de transformation, de transport et de stockage.

Il précise également les situations dans lesquelles les exploitants sont tenus d'informer les autorités compétentes du retrait du marché ou du rappel d'un produit dangereux.

La responsabilité de tous les exploitants des secteurs de l'alimentation humaine et animale à l'égard de la sécurité des aliments qu'ils produisent et commercialisent est également mise en exergue.

Le document d'orientation traite par ailleurs des préoccupations suscitées par les échanges de l'Union avec des pays tiers. Il précise que l'importateur est responsable des produits introduits sur le marché communautaire.

**Pour plus d'informations:**  
[http://europa.eu.int/comm/food/food/foodlaw/guidance/index\\_en.htm](http://europa.eu.int/comm/food/food/foodlaw/guidance/index_en.htm)

# Le président de la Commission présente le programme de travail des prochaines années

**Jose Manuel Barroso, le président de la Commission européenne, a présenté un plan quinquennal pour l'Europe dans lequel l'amélioration de la santé et de la confiance des consommateurs sont au cœur d'une compétitivité et d'une croissance durables.**

Le programme de travail de la Commission adopté le 26 janvier rend compte de l'importance qu'il y a à améliorer la croissance économique et l'emploi dans l'Union européenne.

Le président Barroso a présenté un programme de travail qui cherche à créer un environnement plus favorable aux entreprises, stimuler la recherche et l'innovation, ainsi qu'à moderniser le marché du travail et les systèmes de protection sociale en Europe.

En ce qui concerne les politiques liées à la santé et la protection des consommateurs, le président de la Commission a souligné que «si la plupart des règles relatives à la sécurité alimentaire sont déjà en place, leur application sera renforcée par la formation et une amélioration des contrôles.

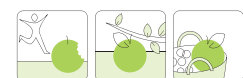
Ces règles pourraient également nécessiter une mise à jour à la lumière des évolutions futures de la science et des intérêts des consommateurs. Ces derniers doivent bénéficier d'une protection efficace dans les domaines comme les additifs, ainsi que d'une meilleure information et d'une transparence accrue concernant les normes en matière de bien-être des animaux dans la production alimentaire. Les règles en matière de santé et de bien-être des animaux doivent également être mises à jour pour tenir compte des progrès scientifiques et renforcer la protection des animaux à cet égard».

Parmi les nouvelles mesures que la Commission prévoit de proposer en 2005 dans les domaines de la santé et de la protection des consommateurs, on peut citer:

- un nouveau programme pour la santé et la protection des consommateurs pour 2007-2013. Ce programme va s'appuyer sur les deux programmes existants (l'un dans le domaine de la santé, l'autre dans celui de la protection des consommateurs) et conservera leurs éléments

fondamentaux. Il réalisera les synergies entre ces deux programmes en exploitant leurs objectifs et instruments communs;

- des mesures de contrôle de la grippe aviaire;
- des normes minimales de protection des poulets élevés pour la production de viande dans l'Union;
- des règles pour la commercialisation d'animaux issus de l'aquaculture;
- de nouvelles règles de contrôle des produits agrochimiques comme les pesticides.



Les points de vue exprimés dans *Health & Consumer Voice* ne sont pas nécessairement ceux de la Commission européenne.

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

**e-mail:** [sanco-newsletter@cec.eu.int](mailto:sanco-newsletter@cec.eu.int)

**Rédacteur en chef:** Marie-Paule Benassi

**Rédacteurs:** Iwona Pajak, Terese Van oel, Ben Duncan, en coopération avec la DG 'Santé et protection des consommateurs' de la Commission européenne.

**Mise en page:** Deborah MacRate-Ockerman

**Site internet:**

[http://europa.eu.int/comm/dgs/health\\_consumer/index\\_fr.htm](http://europa.eu.int/comm/dgs/health_consumer/index_fr.htm)

